



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE  
BOULEVARD PASTEUR**

*Arrêté de Police N° 76-2021 (ST) du 29 octobre 2021*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,*

*Vu le code de la route,*

*Vu la demande écrite formulée par la société SATCOMS,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
génie civil pour un raccordement électrique souterrain située face au  
N°371 du Boulevard Pasteur.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

*Des travaux de génie civile pour un raccordement électrique souterrain  
située face au N°371 du Boulevard Pasteur seront réalisés à compter  
du lundi 08 novembre 2021 et pour une durée de 30 jours pour le  
compte de Enedis.*

**ARTICLE 2**

*Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée. En  
aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne  
A sauf accord express du STAD.*

**ARTICLE 3**

*La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

**ARTICLE 4**

*Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*

**ARTICLE 5**

*La société SATCOMS exécutera les travaux et se chargera de la mise  
en place de la signalisation réglementaire.*

**ARTICLE 6**

*La société SATCOMS domiciliée, 18 chemin de Croisette 62118 Roeux  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de  
DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 29 octobre 2021*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

